

Commune d'ETTERBEEK
Urbanisme et Environnement
Avenue d'Auderghem, 113-117

B – 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : U2013/YS/9016
N/Réf : AVL/KD/ETB-2.159/s.533
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Rue Fétis, 28. Création d'une terrasse en façade arrière (régularisation).

En réponse à votre lettre du 23 janvier 2013, en référence, reçue le 25 janvier, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 20 février 2013.

La demande concerne une maison d'avant 1932 qui se situe dans la zone de protection du parc Félix Hap, classé comme site.

La demande vise à régulariser l'aménagement d'une terrasse sur une toiture plate existant en façade arrière et l'installation d'une balustrade équipée d'une structure métallique galvanisée remplie de matériel naturel.

La CRMS constate que cette intervention est particulièrement peu qualitative et très visible depuis le site classé.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur la réalisation.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier (et par mail Mmes M. Vanhaelen, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre).

- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.